

Maître Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES
43/45 Rue Breteuil 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@provansal.eu

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE
EN UN SEUL LOT DE VENTE**

D'UN APPARTEMENT de 36,90 m² et D'UN BOX GARAGE
Dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété
sis à MARSEILLE (13008), 219, rue du Commandant Rolland,
Quartier la Plage, îlot 5, bâtiment D,
cadastré section 840 I, n°110-114-116-119-120-122

MISE A PRIX : QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 €)

VISITE LE JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 DE 10 H 00 A 11 H 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 11 OCTOBRE 2023 à 9 h 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE,
Salle n°8, 25, rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété

Dans un ensemble immobilier sis à MARSEILLE (13008),
219, rue du Commandant Rolland, quartier La Plage,
Ladite copropriété consistant en un immeuble à usage
d'habitation, donnant sur la voie de la ZAC de la plage
du Prado, dénommée Ilot 5, composé de 4 corps de
bâtiments accolés, dénommés bâtiments A, B, C, D.

**Ledit bien faisant partie du groupe d'habitation
Prado Plage régi par :**

- un cahier des charges-statuts de l'union des syndicats
des copropriétaires du groupe d'habitation Prado
Plage, reçu aux minutes de Me SANTELLI, notaire à
Marseille, le 3 avril 1980 et de son additif en date du
13 juin 1980, publiés au 3^{ème} bureau des hypothèques
de Marseille, savoir :
- Le cahier des charges les 1^{er} et 3 juillet 1980, volume

4362, numéro 1,

- L'additif le 4 juillet 1980, volume 4369 numéro 8,
- Le cahier des charges de la ZAC déposé aux minutes
de Me SANTELLI, Notaire à MARSEILLE, le 10
septembre 1979.

Cet ensemble immobilier est cadastré : Section 840 I,
n°116, lieudit Impasse Gevy pour 10 a 53 ca, n°119,
lieudit Impasse Gevy pour 2 a 26 ca, n°120, lieudit
Impasse Gevy pour 4 a 00 ca, n°122, lieudit Impasse
Gevy pour 3 a 29 ca, n°110, lieudit Impasse Gevy pour
11 a 74 ca, n°114, lieudit Impasse Gevy pour 28 ca.

Le lot numéro TRENTE (30) :

Un box numéro 30 au niveau +4.20 des bâtiments,
portant le numéro 30 sur le plan dudit niveau,
Et les 18/10.000èmes de la propriété du sol et des
parties communes générales.

Le lot numéro CENT CINQUANTE (150) :

Un appartement de type 1/2, numéro 115, situé au premier étage, cage D, portant le numéro 150 sur le plan dudit niveau, comprenant séjour, kitchenette, chambre communiquant par le séjour, salle de bains avec WC, un balcon,

Et les 93/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Me SANTELLI, Notaire à Marseille, le 4 février 2003 dont une copie authentique a été publiée au troisième bureau des hypothèques de Marseille le 20 février 2003, volume 2003 P numéro 1528.

D'après le procès-verbal de description

Maître Fabien SEGURA, Huissier de Justice associé à Marseille, a établi le 9 février 2023 le procès-verbal de description aux termes duquel il apparaît que l'appartement de type 1/2 se situe au 1^{er} étage et se compose d'une cuisine, d'une pièce principale ouvrant sur une chambre et d'une salle de bains avec WC.

Le box est situé au niveau -1 de la résidence.

Le bien est occupé par le frère de la débitrice moyennant un loyer mensuel de 630 euros charges comprises. Un bail a été conclu mais n'a pas été présenté à l'huissier.

Le syndic de la copropriété est le cabinet PERIER GIRAUD 273, rue Paradis, 13006 MARSEILLE.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de 36,90 m².

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société dénommée **CAISSE D'EPARGNE CEPAC**, Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et L 512-104 du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital de 318.296.700 euros, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro B 775 559 404, dont le siège social est à MARSEILLE, Place Estrangin Pastré (13006),

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <http://www.provansal.eu> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de MARSEILLE ainsi que sur le site

<https://avoventes.fr/>-

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de MARSEILLE, 43/45 Rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.13.24.13.63 -

f.hoffmann@provansal.eu

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, 25, rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 31 août 2023.

Me Thomas D'JOURNO
Avocat